



Journée d'échanges techniques Natura 2000

ATEN - Valence

4 juillet 2012



Sommaire

1. Rapide focus sur la situation actuelle des MAE
2. Dispositions de fin de gestion des MAE
3. Le projet de règlement de développement rural (RDR3)
4. Les travaux actuellement engagés sur l'évolution des outils (MAE et ICCE)

1. Focus sur la situation des MAE

Focus sur la campagne 2010:

- **MAER2** : 9 301 dossiers pour 1 197 614 ha et montant 37 407 367 € (versement annuel)
- **SFEI** : 1 351 dossiers pour 65 444 ha pour un montant versé de 8 391 175 €
- **CAB** : 6 234 dossiers pour 232 169 ha et montant de 43 811 371 €
- **MAB** : 205 dossiers pour 9 900 ha 726 745 €
- **MAET** : **18 385** pour une surface de **555 850 ha** et un montant versé de **97 223 596 €**

1. Focus sur la situation des MAE

Situation à ce jour (campagne 2011):

- Les MAE hors PHAE et MAE rotationnelle :

29 890 dossiers pour un montant annuel versé de plus de 150 M€.

- Les MAET :

21 750 dossiers (plus 3 400 entre 2010 et 2011, tassement constaté: plus de 6 800 entre 2009 et 2010) pour un montant de 112 M€.

(données campagne 2011 au 12/06/12)

2. Dispositions de fin de gestion des MAE

La PHAE: Prorogation

- Objectif : convergence de la date de sortie des engagements avec le début de la prochaine programmation
- Engagements 2007 sortants 2012 = prorogation de deux ans
- Nouveaux entrants : limités aux JA et entités collectives : dans ce cas engagement comptable de deux ans et application de la clause de révision dès 2014



2. Dispositions de fin de gestion des MAE

- La prorogation se fait à cahier des charges constant : pas de possibilité de modifier le PDRH sur ce sujet sensible (audit CCUE et aimable injonction de la commission sur ce dispositif)
- Prorogation porte l'engagement de 5 à 7 ans
- De ce fait : le seuil de 20 % (retournement/déplacement) ne peut pas être modifié
- Prorogation est totale : **toutes** les surfaces encore sous engagement PHAE en 2011 (des dossiers engagés en 2007).



2. Dispositions de fin de gestion des MAE

- Les règles « classiques » (comme en cours d'engagement de 5 ans) s'appliquent aux pertes éventuelles de parcelles. Ex. : possibilité de basculement vers engagements en MAET
- Possibilité à la marge de prendre en compte certaines situations après avis BATA (JA, projets antérieurs sur petite partie des parcelles engagées,...) : dans ce cas le dossier part sur un nouvel engagement avec clause de révision (engagement comptable de 2 ans)
- Fin des dérogations liées au chargement (pour autant ce n'est pas un critère d'éligibilité à la prorogation : barème pénalités)



2. Dispositions de fin de gestion des MAE

Les autres MAE:

- Grille de lecture est simple : dès lors qu'il y a un co-financement FEADER : engagement comptable de 2 ans (1 an en 2013) à la fois pour le financement national et pour le financement UE
- Si pas de FEADER : on reste sur un engagement comptable de 5 ans en 100 % national
- Ces règles s'appliquent à tous les financeurs



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

2. Dispositions de fin de gestion des MAE

- Le choix du mode de financement se fait au niveau des régions (DRAAF)
- Il se fait par dispositif et pour les MAET par code mesure du référentiel (socle et suprasocle).
- Pour les MAE qui se raisonnent « bien » sur une logique de 5 ans : privilégier la voie du financement top-up



2. Dispositions de fin de gestion des MAE

- En 2014 : l'exploitant aura le « choix » :
 - Si la mesure perdure : bascule dans la nouvelle programmation et il repartirait sur un nouvel engagement 5 ans
 - Si il y a suppression de la mesure : arrêt de son engagement sans pénalité

3. Le cadre du RDR 3 actuellement en discussion

- Programmation 2014_2020
- Maintien de deux piliers
- Maintien d'un financement important pour la PAC
- Inflexions importantes : meilleur équilibre entre les bénéficiaires, prise en compte des enjeux de compétitivité et d'agriculture plus durable

3. Le cadre du RDR 3 actuellement en discussion

- Principe de verdissement des aides du premier pilier
- Principe de procéder à une convergence des aides DPB avec un calendrier
- Passage dans le second pilier de la gestion des risques
- Suppression des axes du second pilier, définition d'un cadre commun de stratégie

3. Le cadre du RDR 3 actuellement en discussion

- Cadre second pilier préservé
- Article 29 : MAE – seule mesure obligatoire des programmes
- Article 30 : dédiée à la BIO : mais c'est le même outil (MAE)
- Article 31 : accompagnement de la mise sous contrainte environnementale au titre de la DCE et de NATURA 2000

3. Le cadre du RDR 3 actuellement en discussion

- MAE : on reste sur une logique de surcoût et de pertes de revenus
- Difficultés / Commission / rémunération des MAE de maintien
- Montants plafonds restent inchangés
- Coûts de transaction : 20 % et 30 % en collectif
- La France a demandé des modifications au projet (plafonds, maintien, ...)

3. Le cadre du RDR 3 actuellement en discussion

- Focus de la Commission sur :
 - Cadre commun de stratégie (interfonds)
 - Réseau
 - Coopération (possibilité de mettre en place des actions collectives à l'échelle d'un territoire au regard d'une problématique donnée)

3. Le cadre du RDR 3 actuellement en discussion

- BIO : passage dans le second pilier

Impact important sur le plan de la maquette budgétaire en raison de l'aide au maintien mise en place dans le cadre du bilan de santé (50 M€ annuels en paiement)

- ICCE : l'outil actuel (non mobilisé par la France dans le cadre du PDRH) est maintenu avec des nuances : outil qui permettra de financer la mise sous contrainte environnementale (hors directive nitrates)



4. Les travaux actuellement engagés sur l'évolution des outils

- Groupe de travail technique planche depuis mars 2010
- Services déconcentrés , MEDDE, APCA, ISTREA, Agence de l'Eau, parcs nationaux et régionaux, ...
- Dans un premier temps un diagnostic partagé a été établi sur les MAE

4. Les travaux actuellement engagés sur l'évolution des outils

- Continuité du dispositif actuel pour éviter des ruptures entre les deux programmations
- Niveau d'intervention semble satisfaisant entre le national / régional et local
- Maintien du système actuel mais avec des évolutions:
 - limite du raisonnement à la parcelle
 - développer l'approche système
 - territoire : question du zonage
 - question des enjeux : limite au raisonnement de l'enjeu unique
 - diagnostic, accompagnement, conseil : sujet à investir davantage



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

4. Les travaux actuellement engagés sur l'évolution des outils

- revoir certains points liés à la gouvernance
- renforcement de la régionalisation
- Renforcer l'animation des territoires
- Implication renforcée des organisations économiques comme opérateurs de territoire
- Ligne de partage à redéfinir en fonction du verdissement et du contenu de la conditionnalité (les MAE ne peuvent financer qu'au delà des exigences)
- Favoriser les démarches collectives
- Appels à projets type enchères
- Simplifier l'instruction et alléger le régime de sanction dans la mesure où nous sommes des démarches volontaires.



4. Les travaux actuellement engagés sur l'évolution des outils

- ICCE

- Sujet majeur de la prochaine programmation
- Risque d'avoir de plus en plus de zones soumises à contraintes environnementales
- Problème du financement
- Impact lourd pour les exploitations : approche socio-économique à prendre en compte

- Outils de transition à inventer

Type garantie de revenus en cas de changement de système, couplage avec des aides aux investissements, formation, acquisition de compétences, etc,.....

Les positions défendues

- **Contenu du verdissement** : demande assez forte des EM pour laisser plus de subsidiarité aux EM avec un catalogue de mesures, la Commission proposant à ce stade trois mesures phares : maintien des prairies permanentes, diversité d'assolement et le maintien d'éléments de biodiversité (7%)
- **Calendrier de convergence** : pose problème (en attente de cadrage politique suite au changement de gouvernement)
- **Taux de cofinancement** (passage à 50 %)
- Problème lié à la définition des **prairies permanentes**, des MAE de maintien ou de changement de pratiques
- Évidemment : **budget**